

COMMUNE DE AUMALE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE L'ASSAINISSEMENT

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Suite au coronavirus, les délais ont été prolongés jusqu'au 31 juillet 2020. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 a été voté le 24 juin 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant du budget annexe de l'assainissement.

Pour le service de l'assainissement, les recettes de fonctionnement correspondent au reversement de la redevance d'assainissement collectif.

Les recettes de fonctionnement de 2020 représentent 336 648.86 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des réseaux et de dotations aux amortissements et le remboursement des intérêts des emprunts.

Les dépenses de fonctionnement de 2020 représentent 146 816 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	34 000.00	Recettes des services	100 000.00
Autres dépenses de gestion courante	2 157.00	Autres subventions	13 000.00
Dépenses financières	22 586.00	Excédent reporté	173 806.86

Total dépenses réelles	58 743.00	Total recettes réelles	286 806.86
Virement à la section d'investissement	189 832.86		
Charges (écritures d'ordre entre sections)	88 073.00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	49 842.00
Total général	336 648.86	Total général	336 648.86

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de l'assainissement regroupe :

- en dépenses, il s'agit notamment des frais d'études sur le schéma directeur des eaux pluviales et réseaux rue St Lazare
- en recettes : excédent d'investissement reporté et des subventions sur les études et les travaux rue St Lazare

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	46 817.00	Subventions	5 978.00
Travaux et études y compris reports 2019	894 669.89	Excédent reporté	706 401.03
Écritures d'ordre entre sections	50 886.00	Écritures d'ordre entre sections	89 117.00
		Récupération TVA sur travaux	1 044.00
		Virement de la section de fonctionnement	189 832.86
Total général	992 372.89	Total général	992 372.89

c) Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

- Solde des études du schéma directeur de gestion des eaux pluviales
- Réseaux rue St Lazare
- Divers travaux ponctuels

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

- Ci-joint tableau représentation graphique du budget principal
- **Etat de la dette** : ci-joint tableau synthétique

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à AUMAË, le 24 juin 2020

Virginie LUCOT AVRIL

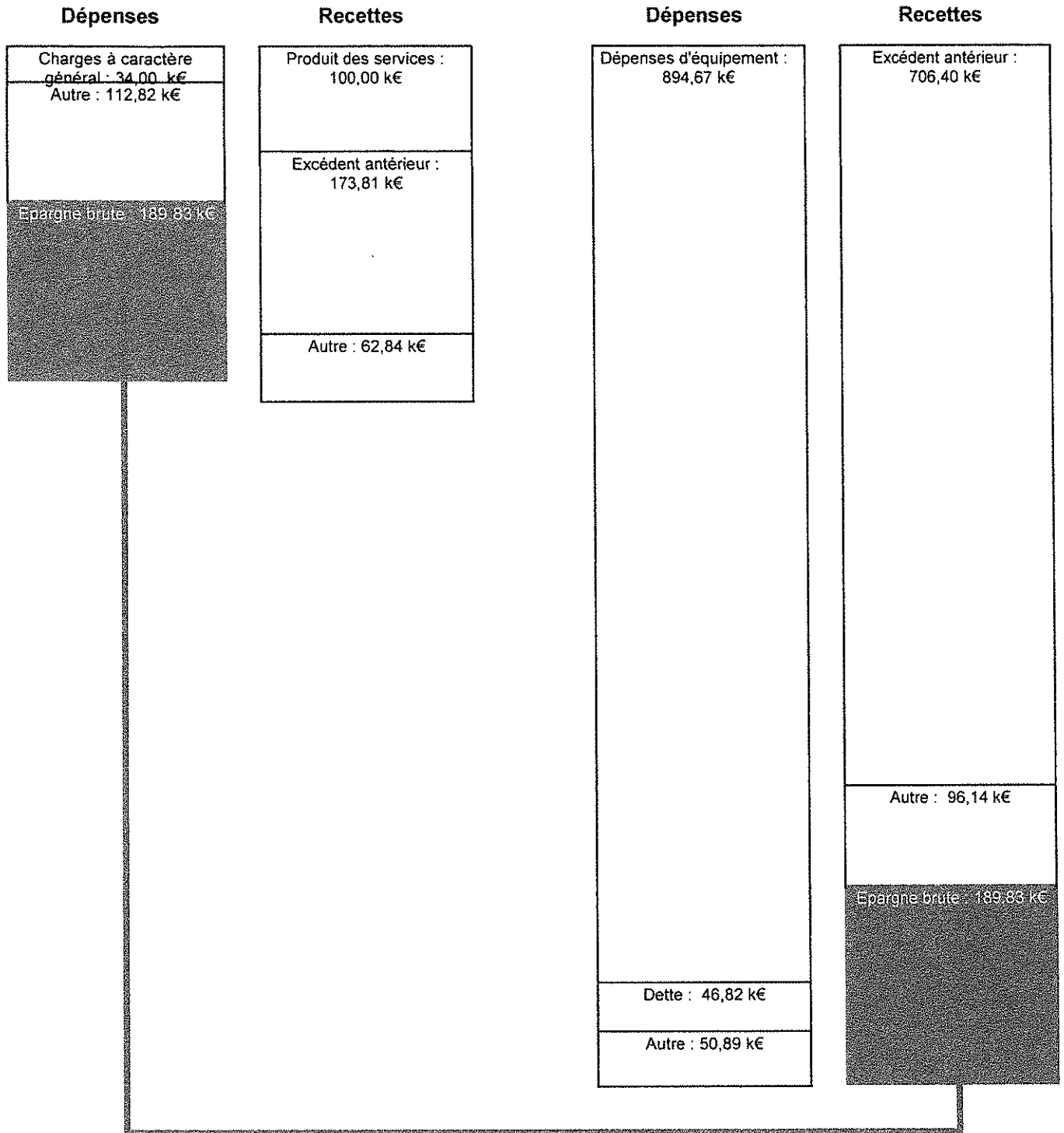
Vice-Présidente du Département-Maire

- Budget global (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement	Investissement	Total
ASSAINISSEMENT AUMALE	336 648,86	992 372,89	1 329 021,75
Total	336 648,86	992 372,89	1 329 021,75

* Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques

- Représentation graphique du budget principal -



- Dette -

Tableau synthétique

	Encours de la dette
ASSAINISSEMENT AUMALE	327 651,98
Total	327 651,98

Capacité de désendettement (Encours de la dette / capacité d'autofinancement) tous budgets confondus : 0,32 an(s)

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus

